



Affiché le 2 décembre 2020

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 novembre 2020

L'an deux mille vingt,  
Le vingt-six novembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 novembre 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Véronique DUBETTIER-GRENIER, Maire.

Etaient présents :

Véronique DUBETTIER-GRENIER, Bernard SCORVIDÈRE, Valérie FRESNEAU, François VOUZELLAUD, Aurélie LAMBERT, Richard NICOLLEAU, Morgane BAPTISTA, Pierre PONNET, Mireille GALBRUN, Emmanuel MAGHE, Stéphanie PAITIER, Dominique ANÉE, Stéphanie LE CLANCHE, Sébastien LE GAL, Christine ANSQUER, Laurent LOSTANLEN, Christine SAINDON, Sébastien JARROT, Fabienne GRIP, Erwann LE BRAS, Xavier PRAMIL, Frédéric CHAILLANT, Karine MAISONNEUVE-COURTOIS, Chantal BESSON, Fanny GRANIER, Geoffroy BODET, Jacques PERROCHAT, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS.

Pouvoir :

Sylvie BRETIN à Jacques PERROCHAT.

Monsieur François VOUZELLAUD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 32
- votants : 33

## **N° 1 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2020 - VILLE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	26	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	7	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN, Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 2 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées et des créances éteintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 3 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2020 - ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants cette délibération.

POUR :	31	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	2	Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 4 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le rapport et ses orientations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité cette délibération.

POUR :	26	
CONTRE :	6	Jacques PERROCHAT, Sylvie BRETIN, Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, Régis LEBLANC, Raymond GADÉ, Françoise BEAUPÉRIN
ABSTENTION :	1	Karine BONFILS
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 5 : CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 19 - EXONERATION DES LOYERS COMMERCIAUX POUR LES LOCATAIRES DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

VALIDE le principe d'une exonération exceptionnelle des loyers commerciaux dus à la commune de Carquefou par les locataires SARL Parfum Suprême, SARL BARGAST et SARL ACROCIME, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 septembre 2020 et du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 décembre 2020,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette mesure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 6 : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2021 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable aux ouvertures dominicales en 2021, sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2019 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2020, après avis des organisations d'employeurs et de salariés, comme suit :

- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les pôles de proximité et le pôle centre-ville de Nantes définis par le Schéma directeur d'urbanisme commercial de Nantes Métropole, le dimanche 05 décembre 2021 de 12h à 19h.
- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 12 décembre 2021 de 12h à 19h.
- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m<sup>2</sup> situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 19 décembre 2021 de 12h à 19h.

DONNE un avis favorable à l'ouverture des commerces, notamment ceux de la branche automobile, après avis des organisations d'employeurs et de salariés, comme suit :

- les dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre 2021, la journée complète.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

### **N° 7 : FONDS DE CONCOURS POUR LE DEVELOPPEMENT DES SITES COMMUNAUX A VOCATION TOURISTIQUE - CONVENTION ANNUELLE 2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement par Nantes Métropole, pour l'année 2020, d'un fonds de concours pour le développement et la gestion des sites communaux à vocation touristique suivants : le Musée de l'Erdre et les sites de Port Jean et Port Breton, d'un montant de 12 000 euros,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la Commune de Carquefou.

Les recettes seront inscrites au budget 2020 (74751 / 322).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

### **N° 8 : DEMARCHE TERRITORIALE DE RESORPTION DES CAMPEMENTS ILLICITES ET INTEGRATION DES MIGRANTS D'EUROPE DE L'EST - PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA COMMUNE DE CARQUEFOU ET NANTES METROPOLE - PROPOSITION D'AVENANT 2020 A LA CONVENTION DE COOPERATION EXISTANTE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de coopération, signée le 21 décembre 2018 avec Nantes Métropole au titre de l'année 2020 et autorise Madame le Maire à signer cet avenant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE, en application du principe de participation financière des communes à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale à hauteur de 15 % du montant du marché public, au prorata du poids démographique de chacune acté dans la convention de coopération, une participation financière de 884 € pour la ville de Carquefou en 2020.

APPROUVE, en application du principe de participation financière des communes non dotées de terrains d'insertion temporaires à hauteur de 25 % du forfait annuel défini ci-dessus et acté dans la convention de coopération, une participation financière de 2 048 € pour la ville de Carquefou en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 9 : CONVENTION DE GESTION AVEC NANTES METROPOLE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL DROITS DE CITE - AVENANT DE PROROGATION**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant de prorogation à la convention conclue entre Nantes Métropole et la commune de Carquefou pour la mise à disposition du logiciel « Droits de Cité » pour une durée d'un an, renouvelable une fois, à compter du 1er janvier 2021,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à cette convention de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 10 : ACQUISITION DE LA MAISON SISE 8 IMPASSE DU CHEMIN DES DAMES**

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'acquisition de la maison sise 8 impasse du Chemin des Dames cadastrée section AB n°149 d'une contenance de 251 m<sup>2</sup> au prix de 170 000 €, les frais d'acte et de négociation étant à la charge de la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération foncière, notamment l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 11 : DENOMINATION DE VOIES A LA FLEURIAYE : VENELLES CLEMENCE LORTET, JEANNE BARRET ET GASTON BONNIER**

Le Conseil Municipal,

DENOMME :

- La venelle de l'îlot 6a : venelle Clémence Lortet
- La venelle de l'îlot 6b : venelle Jeanne Barret
- La venelle de l'îlot 6c : venelle Gaston Bonnier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 12 : INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de mise à disposition portant création de droits réels au profit d'ENEDIS pour l'exploitation et l'entretien d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section ZP n°83,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention de servitudes et l'acte authentique relatif à la création de ces servitudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 13 : CONVENTION POUR LA CREATION D'UN REFUGE LPO AUX RENAUDIÈRES**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à signer avec l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux LPO pour une période de 5 années.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur la ligne 830 6574 du budget Principal Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 14 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ECOPOLE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à signer avec Ecopôle pour la période de septembre 2020 à août 2023,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que les avenants annuels et toutes les pièces nécessaires,

AUTORISE le versement pour l'année 2020-2021 de 7 280 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur la ligne 830 6574 du budget Principal Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 15 : CONCLUSION D'UN BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL AU PROFIT DE LA FERME DE MAUBREUIL**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la conclusion d'un bail rural environnemental au profit de la Ferme de Maubreuil pour une durée de dix-huit ans portant sur les parcelles cadastrées section ZK n°178, n°218, n°219 et n°234 d'une contenance totale de 12h 61a 33ca moyennant un fermage annuel de 1 261,33 €, révisable chaque année sur la base de l'indice national des fermages,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le bail rural environnemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 16 : MUSEE DE L'ERDRE - CONVENTION TYPE DE DEPOT**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le modèle de convention-type de dépôt,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les déposants, ainsi que les avenants éventuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 17 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE RUPTURE CONVENTIONNELLE POUR GAËLLE MATHON**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 18 000 €,

DECIDE de fixer la date de cessation définitive de fonctions au 1<sup>er</sup> décembre 2020,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle avec Madame Gaëlle Mathon.

Les crédits correspondants sont prévus au budget (251-64118).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 18 : CONTRAT D'APPRENTISSAGE A L'ESPACE CULTUREL ET DE CONGRES LA FLEURIAYE**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage à l'Espace Culturel et de Congrès,

ACCEPTTE de conclure, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, des contrats d'apprentissage dans les domaines tels que ceux relevant du spectacle.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'Espace Culturel et de Congrès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 19 : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à recruter des vacataires en nombre suffisant pour assurer chaque année la campagne du recensement de la population, à effectuer en début d'année civile,

ACCEPTTE de fixer la rémunération de chaque vacation selon le barème suivant :

- Bulletin individuel : 2,80 €
- Bulletin par logement : 2 €
- Séance de formation : 4h au SMIC horaire en vigueur
- Tournée de reconnaissance : rémunérée à l'heure au SMIC horaire en vigueur
- Indemnité de déplacement : aux frais réels selon la réglementation en vigueur

ACCEPTTE de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget (chapitre 012)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

## **N° 20 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CARQUEFOU AMICALEMENT VOTRE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer une convention avec l'association « Carquefou Amicalement Vôtre » pour la période 2021-2026, ainsi que les éventuels avenants à venir,

DECIDE d'attribuer chaque année une participation financière de 75 € par adhérent. Un acompte de 17 500 € sera versé en début d'année et le solde au 1<sup>er</sup> juin en fonction du nombre d'adhérents à l'association,



ACCEPTE de répartir la dépense entre les budgets suivants au prorata du nombre d'agents concernés :

- Ville sur le compte 6574
- ECC sur le compte 658

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

### **N° 21 : ACHAT ANNUEL DE VETEMENTS POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL DU SERVICE JEUNESSE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'achat annuel de vêtements pour le personnel municipal du service jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

### **N° 22 : CONVENTION AVEC TREMPOLINO ET LE LYCEE HONORE D'ESTIENNE D'ORVES DE CARQUEFOU : DISPOSITIF "MAD" (MUSIQUES A DECOUVRIR) - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Le Conseil Municipal,

RETIENT le principe de conventionnement, dans la cadre du dispositif « MAD », entre la Commune de Carquefou, l'association Trempolino et le lycée Honoré d'Estienne d'Orves de Carquefou, pour l'année scolaire 2020/2021,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention, les avenants éventuels et toutes les pièces afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

### **N° 23 : ELIMINATION DES DOCUMENTS USAGES DE LA MEDIATHEQUE**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le déclassement, puis l'élimination (pilon) des documents usagés et obsolètes de la Médiathèque Hélène Carrère d'Encausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 24 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A DIVERSES INSTANCES**

Le Conseil Municipal,

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein des instances suivantes :

- Christine SAINDON à l'Association Intercommunale des Maisons de Retraite (**AIMR**) ;
- Stéphanie PAITIER, en tant que titulaire, et Geoffroy BODET, en tant que suppléant, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de **l'Association Florence Nightingale**, gestionnaire du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées et Handicapées Loire (SSIDPAH).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

POUR :	33	
CONTRE :	0	
ABSTENTION :	0	
NE VOTE PAS :	0	

#### **N° 25 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE NANTES METROPOLE AU TITRE DES ANNEES 2014 ET SUIVANTES**

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives à l'examen de la gestion de Nantes Métropole concernant les exercices 2014 et suivants,

PREND également ACTE que ce rapport a été présenté et qu'il a donné lieu à un débat au cours de la présente séance.

## N° 26 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les contrats signés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre 2020.

### **INFORMATIQUE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Arpège	10/09/20	Abonnement annuel régie espace famille pour école de musique	216,00
Arpège	10/09/20	Avenant contrat de maintenance Mélodie Opus SGBD PostgreSQL	192,00
JDC	22/10/20	Contrat de maintenance terminal de paiement pour service jeunesse	216,00

### **COMMANDE PUBLIQUE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
ADRENALINE	30/09/20	Travaux de sécurisation des toitures du Complexe Sportif du Souchais	52 283,64
ID VERDE	02/10/20	Entretien des espaces verts – Lot n°1 : Prestations d'élagage, abattage, dessouchage, taille des haies	Mini 72 000,00 Maxi 480 000,00
BERTAUD PERE ET FILS	02/10/20	Entretien des espaces verts – Lot n°2 : Prestations de broyage	Mini 48 000,00 Maxi 240 000,00
JAULIN PAYSAGES ENTRETIEN	02/10/20	Entretien des espaces verts – Lot n°3 : Prestations de tonte	Mini 4 800,00 Maxi 72 000,00
JAULIN PAYSAGES ENTRETIEN	02/10/20	Entretien des espaces verts – Lot n°4 : Prestations de désherbage manuel et mécanique	Mini 72 000,00 Maxi 480 000,00

### **AVENANTS**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
ATELIER DU LIEU	09/09/20	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de Port-Jean – Avenant N°1 : fixation du forfait définitif de rémunération	8 288,44
BOIS LOISIRS CREATION	24/09/20	Travaux d'aménagement d'un cheminement et de passerelles au Marais de l'Etang Hervé – Avenant N°1	7 492,19
AMH	25/09/20	Aménagement d'un local de police – Lot 4 : Menuiseries intérieures – Avenant N°3	4 095,32
AMH	25/09/20	Aménagement d'un local de police – Lot 4 : Menuiseries intérieures – Avenant N°4	3 840,36
BATICERAM	25/09/20	Aménagement d'un local de police – Lot 5 : Revêtements de sols durs Faïence – Avenant N°3	2 161,46
CEGELEC	25/09/20	Aménagement d'un local de police – Lot 9 : Electricité – Avenant N°3	6 600,00
CEGELEC	25/09/20	Aménagement d'un local de police – Lot 9 : Electricité – Avenant N°4	2 221,27

**FAMILLE EDUCATION**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Bernadette Darrière	17/09/20	Relais Petite Enfance : Éveil psychomoteur	153,00
Bernadette Darrière	01/10/20	Relais Petite Enfance : Éveil psychomoteur	153,00
Le fil enchanté	06/10/20	Relais Petite Enfance : Tapis à histoires (contes)	168,00
Le fil enchanté	08/10/20	Relais Petite Enfance : Tapis à histoires (contes)	168,00

**CULTURE**

<b>Prestataire</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Montant TTC</b>
Vincent Aupetit	03/09/20	Convention de prêt des sculptures de Robert Aupetit (DAC)	00,00
Ariane Bois	11/09/20	Intervention dans le cadre du 6 <sup>ème</sup> Prix des Lecteurs (Médiathèque)	225,92
Pypo Production	16/09/20	Avenant au contrat d'Audrey Lopes du 16/03/20 (EMM)	1 834,53

Le Conseil Municipal, prend acte de cette information.